

ble de la main-d'œuvre ne peut pas croître aussi rapidement que dans d'autres régions à moins que l'emploi dans le secteur secondaire n'absorbe le vide causé par le lent accroissement de l'emploi dans le secteur primaire de l'agriculture. En abordant la question des concessions fiscales nous devrions songer très sérieusement à encourager au maximum les procédés de transformation et d'achèvement de nos produits agricoles de la manière à peu près que le propose notre honorable ami pour les produits du poisson dans sa région.

Notre économie se rattache depuis longtemps à l'agriculture et je ne crois pas que celle-ci devienne un risque comme bien des gens le disent. Nous ferions bien d'accorder plus d'importance à la fabrication et à l'achèvement des produits agricoles. Cela pourrait beaucoup contribuer à assurer l'expansion et la prospérité futures de notre région.

• (9.30 p.m.)

En examinant de près les concessions fiscales, concessions délibérément apportées à notre politique des impôts comme moyen de réaliser l'expansion économique régionale, n'oublions pas les efforts déjà tentés en vertu des programmes de formation de la main-d'œuvre et de ceux du ministère de l'Expansion économique régionale. Si nous pouvons le faire à l'égard des matières premières et des mines du Canada tout entier, nous pouvons certes envisager sérieusement une telle réalisation à l'endroit de certaines régions en encourageant le développement régional. C'est, après tout, ce que le ministère de l'Expansion économique régionale accomplit ou tente de réaliser. Il fait du bon travail et ne néglige pas les Prairies. En 1969 et 1970, il a affecté 26 p. 100 de ses crédits aux Prairies, c'est-à-dire 52 millions de dollars. De cette somme, notre province du Manitoba a reçu 13 millions. Les prophètes de malheur et les organisateurs professionnels de certains partis ont donc tort de dire que le parti au pouvoir, ou le gouvernement actuel, ne comprend pas l'Ouest ou ne s'en soucie guère. Il y a dépensé 52 millions, plus les plus fortes sommes jusqu'ici consacrées au logement, dont le gouvernement du Manitoba s'arroge le mérite, alors que, dans une proportion de 90 p. 100, cet argent vient du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de la SCHL dans presque tous les cas. Le gouvernement fédéral actuel fait plus pour l'Ouest que tout gouvernement antérieur. Il doit chercher à faire davantage, il doit poursuivre ses efforts en vue de comprendre les problèmes particuliers de l'Ouest et il ne doit pas s'en laisser imposer par tous les bruits qui lui parviennent de temps à autre d'éléments mineurs qui occupent des charges dans d'autres régions du pays.

Il n'y a rien à reprocher aux méthodes du ministère; je les appuie et les accueille favorablement, mais il faudrait, selon moi, en faire un nouvel examen. Si on affecte aux Prairies 52 millions de dollars, ne vaudrait-il pas mieux accorder autant à l'industrie secondaire en dégrèvements pour lui permettre de donner certains résultats souhaités et laisser les industriels prendre l'initiative? Cela mérite examen. Je propose aussi que nous étudions sérieusement cet aspect des entreprises multinationales et de leurs filiales. Notre bill sur la fiscalité contient de bonnes propositions à cet effet, mais, à mon avis, nous devons les étudier attentivement avant de les adopter article par article.

M. Benjamin: Nous les avons examinées.

M. Osler: Mais vous ne pouvez pas les comprendre. Il est inutile que vous les examiniez. Je m'adresse aux personnes sérieuses qui peuvent les comprendre. Des jours sont réservés à l'opposition depuis des années, mais en vain. Je m'adresse au gouvernement. Les autres députés ne font aucune critique positive. Certains doivent le faire. C'est le rôle qui incombe aux députés ministériels de l'arrière-ban et nous nous en chargeons avec plaisir au caucus comme à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Osler: Je répète ce que j'ai déjà dit. En général, je félicite le ministre de son projet de loi et plus particulièrement, je crois que nous devrions examiner avec grand intérêt chaque article pendant un certain temps. Mes commettants et moi-même envisageons la possibilité que les fonds du ministère de l'Expansion économique régionale puissent être utilisés plus efficacement qu'ils ne le sont actuellement sous forme d'allègements fiscaux.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, puisque c'est le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) qui m'a précédé, je ne puis m'abstenir ce soir de faire quelques observations sur certains de ses propos. Il a répété tant et plus que le débat en cours porte sur une mesure qui tend à mettre en œuvre une réforme fiscale au pays. Si quelqu'un, à l'extérieur de la Chambre, osait caractériser de réforme fiscale les modifications proposées, je dirais immédiatement qu'il ment. Je sais qu'il est antiparlementaire d'employer ce terme en parlant de ce qui se dit à la Chambre; aussi, je me bornerai tout simplement à dire que le député de Winnipeg-Sud-Centre n'a absolument rien compris aux objectifs du projet de loi.

M. Osler: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député veut-il invoquer le Règlement?

M. Osler: J'invoque le Règlement uniquement pour dire ceci: si j'étais vaincu que le représentant était vraiment sérieux, qu'il avait vraiment réfléchi à ce qu'il a dit, je soulèverais la question de privilège.

M. Orlikow: Je n'ai jamais été plus sérieux que lorsque j'ai dit que ce bill pouvait changer notre régime fiscal, certes, mais qu'il ne constituait aucunement une réforme fiscale. Le député a tenté de faire croire que seuls les radicaux à tout crin de ce côté-ci de la Chambre critiquaient le bill.

M. Osler: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas avoir employé le mot «radicaux». Je ne saurais appeler ces purs Tories des radicaux.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence se voit obligée de déclarer irrecevable ce rappel au Règlement parce que c'est une question contentieuse.

M. Orlikow: M. Ronald Anderson, le chroniqueur financier du *Globe and Mail*, pierre angulaire de cette grande chaîne de journaux fondée à Winnipeg, la F. P. Publications, alors qu'il commentait la mesure à l'étude